



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Ville de Royat – Achat d'un ordinateur - XEFI

Le Maire de Royat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2100-1 à R3381-4, applicable à compter du 01/04/2019 concernant la passation des marchés publics,

VU le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et avances,

VU la Délibération du Conseil municipal D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences,

VU la délibération du Conseil municipal n° D2024-027 en date du 10/04/2024 portant approbation du budget primitif 2024,

VU la proposition l'entreprise XEFI, en date du 23/04/2024,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'achat d'un ordinateur pour la Ville de Royat,

CONSIDERANT que cette dépense est inscrite au budget primitif 2024 du budget principal de Royat en date du 10/04/2024

DECIDE

Article 1 : L'entreprise XEFI sise 35, rue Jules Verne 63100 Clermont-Ferrand, est retenue pour l'achat d'un ordinateur pour la Ville de Royat, pour un montant de 1 336.27 € HT soit **1 603.52 € TTC**.

Article 2 : Les caractéristiques et le devis sur les bases précitées sont annexés à la présente décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision à :

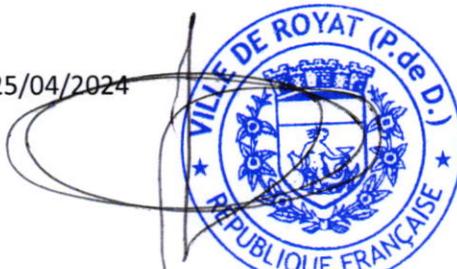
- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- L'entreprise XEFI
- M. le Directeur Général des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 25/04/2024

Le Maire,
Marcel ALEDO

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

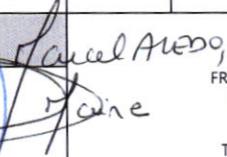




Le : 23 Apr 2024

PC-DGS

Contacts	Devis n°	Client n°	Modalités de paiement
Commercial(e) : Philippe LAROUDIE	QUO-210765-C0H0W4	MAIRIEROYAT	Virement Net 30J
Assistant(e) : Nathalie VACHER	Durée de validité : 15 jours		

DESIGNATION	Ref	PU HT	QTE	PRIX HT
<p>HP ProBook 450 G10 Notebook</p>  <p>Intel Core i7 1355U / jusqu'à 5 GHz Win 11 Pro UHD Graphics 16 Go RAM 512 Go SSD NVMe, HP Value 15.6" IPS 1920 x 1080 (Full HD) Wi-Fi 6E, carte sans fil Bluetooth 5.3 brochet argent aluminium clavier : Français</p>		950,00	1	950,00
<p>Electronic HP Care Pack Next Business Day Hardware Support</p> <p>Contrat de maintenance prolongé pièces et main d'oeuvre 3 années sur site temps de réponse : NBD</p>		80,00	1	80,00
<p>Sacoche pour ordinateur portable-15,6"-noir</p> <p>Sacoche sur mesure compatible avec la plupart des ordinateurs portables Le compartiment ordinateur est rembourré pour une protection accrue</p> 		23,00	1	23,00
<p>Logitech M185</p> <p>Souris optique sans fil 2.4 GHz récepteur sans fil USB rouge</p> 	OFFERT		1	
<p>Prestation Technique</p> <p>Préparation du matériel Livraison et installation sur site Paramétrage et configuration du profil utilisateur Test et validation de bon fonctionnement Prestation estimée à 1/2 journée de main d'oeuvre</p>		275,00	1	275,00
<p>BON POUR ACCORD / TAMPON SIGNATURE à REMPLIR PAR MAIL A : n.vacher@xefi.fr</p> <p>BON POUR ACCORD 23 AVR. 2024</p>  		<p>Eco Participation : 8,27 € FRAIS DE LIVRAISON : TOTAL HT en Euro : 1 336,27 € TVA 20% : 267,25 € TOTAL TTC en Euro : 1 603,52 €</p>		
<p>Loyer mensuel HT : 44,44 €</p>		<p>Astuce ! Maîtrisez votre budget en location évolutive sur 3 ans Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la société de financement (prélèvement trimestriel)</p>		

W. J. Francis



Hewlett Packard
Enterprise



Microsoft SOPHOS

* Suite au décret n° 2005-829 du 20 juillet 2005 relatif aux Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) publié au JO du 22/07/05, une taxe supplémentaire, dite "éco-participation", sera ajoutée au prix initial de chaque produit.

Reserve de propriété : Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au paiement complet du prix par l'acheteur.
Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que leur prix si elles ont déjà été revendues(Loi du 17/05/1980).

En cas d'annulation de la présente commande avant sa livraison, XEFI se réserve le droit de facturer au réel les frais engagés résultant de l'approvisionnement ou de la livraison du matériel commandé.